

## Les objectifs stratégiques

19. Conformément à la demande du Conseil d'administration et à l'expérience acquise à ce jour par le BIT en matière d'établissement stratégique du budget, la présente section des Propositions de programme et de budget est axée autour d'un ensemble plus restreint et plus détaillé d'objectifs et d'indicateurs pour chacun des quatre objectifs stratégiques. Y figurent les actions que devront mener l'ensemble des secteurs des structures extérieures et du siège pour chacun de ces objectifs, suivant la même présentation:

- résumé de la discussion du cadre stratégique, y compris les contributions à la question du travail décent et les grandes priorités en matière de collaboration entre secteurs;
- tableaux indiquant le total des ressources prévues par objectif opérationnel, ventilées entre le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires, et faisant apparaître la contribution du siège comme celle des structures extérieures;
- objectifs opérationnels, indicateurs de performance et cibles pour 2002-03;
- stratégies montrant la manière dont le BIT entend atteindre les cibles fixées;
- recensement des insuffisances de ressources et des activités que le BIT peut envisager s'il parvient à mobiliser des fonds extrabudgétaires supplémentaires.

Tableau 2. Ressources du budget ordinaire qu'il est proposé d'allouer aux objectifs stratégiques

Budget ordinaire	Budget stratégique révisé pour 2000-01	Budget stratégique proposé pour 2002-03
	(en dollars constants de 2000-01)	
<b>Programmes techniques</b>	<b>157 881 091</b>	<b>160 538 278</b>
Normes et principes et droits fondamentaux au travail	28 463 294	30 244 843
Emploi	56 918 639	56 980 420
Protection sociale	29 060 762	29 154 664
Dialogue social	43 438 396	44 158 351
<b>Régions</b>	<b>138 281 517</b>	<b>138 220 372</b>
Normes et principes et droits fondamentaux au travail	30 235 423	35 414 550
Emploi	52 548 456	46 315 306
Protection sociale	19 884 427	19 480 689
Dialogue social	35 613 211	37 009 827
<b>Services d'appui</b>	<b>55 565 895</b>	<b>53 662 535</b>
Normes et principes et droits fondamentaux au travail	11 013 028	11 793 631
Emploi	20 538 168	18 553 807
Protection sociale	9 183 073	8 735 802
Dialogue social	14 831 626	14 579 295
<b>Objectifs stratégiques: total</b>	<b>351 728 503</b>	<b>352 421 185</b>

20. Comme tous les tableaux de la partie stratégique des Propositions de programme et de budget, le tableau 2 est structuré autour des objectifs. Il indique pour chacun d'eux l'ensemble des ressources du budget ordinaire qui contribuent directement à sa réalisation. Pour l'objectif stratégique sur l'emploi, par exemple, le gros des ressources des programmes techniques porte sur le secteur de l'emploi. Par ailleurs, certaines ressources affectées à des activités liées à l'emploi des programmes intersectoriels – égalité entre hommes et femmes, statistiques – figurent également sous cet objectif. En revanche, le budget opérationnel présenté à l'annexe documentaire 1 indique le montant exact des ressources allouées aux différents secteurs et programmes.

21. Pour les régions, les contributions à l'objectif stratégique sont estimées selon deux critères: le nombre des spécialistes des équipes multidisciplinaires dont la tâche relève de l'objectif, et le volume de la coopération technique extrabudgétaire. Lorsque la part de la coopération technique financée par des ressources extrabudgétaires augmente ou diminue pour un objectif, l'appui technique assuré par le BIT varie en conséquence de sorte que les chiffres régionaux reflètent partiellement les priorités des donateurs.

22. Les ressources allouées aux services d'appui sont réparties entre les objectifs de manière proportionnelle, en fonction du soutien apporté aux unités du siège et à celles du terrain.

23. Le tableau 2 indique le montant et la répartition des ressources proposés pour 2002-03 dans le cadre de l'enveloppe budgétaire relative aux objectifs stratégiques, en regard des chiffres correspondants de 2000-01. L'enveloppe s'est accrue au total de 0,7 millions de dollars en raison des économies nettes réalisées dans d'autres enveloppes. Les budgets régionaux restent identiques, à l'exception d'une légère économie réalisée dans le programme du siège portant sur la coopération pour le développement. Une économie de 1,9 million de dollars est faite au titre des services d'appui. Le résultat net pour l'enveloppe stratégique d'ensemble proposée est un accroissement de près de 2,7 millions de dollars des ressources allouées aux programmes techniques du siège.

24. Dans le cadre des programmes techniques, un crédit supplémentaire de 1,8 million de dollars est attribué aux Normes et principes et droits fondamentaux au travail. Cette somme servira à développer les activités consacrées à la Déclaration, au travail des enfants et à la politique normative. Par ailleurs, un montant additionnel de 0,7 million de dollars est affecté au Dialogue social, tandis que l'Emploi et la Protection sociale bénéficient chacun d'une légère augmentation de crédits.

25. Le montant total des ressources attribuées aux régions reste fondamentalement stable. L'affectation de ces ressources aux objectifs stratégiques fait apparaître une augmentation de 5,2 millions de dollars pour les Normes et principes et droits fondamentaux au travail et de 1,4 million de dollars pour le Dialogue social. Parallèlement, les ressources allouées à l'Emploi diminuent de 6,2 millions de dollars et celles allouées à la Protection sociale de 0,4 million de dollars. Ces changements tiennent en partie aux modifications apportées à la composition des équipes multidisciplinaires, particulièrement pour ce qui est du dialogue social. Cependant, la raison essentielle en est l'évolution du volume de la coopération technique financée par des ressources extrabudgétaires (voir tableau 3 ci-dessous). Le montant des ressources extrabudgétaires consacrées au travail des enfants et à la Déclaration devrait continuer à augmenter fortement, tandis qu'il devrait baisser pour l'Emploi. Cependant, les ressources du budget ordinaire allouées aux activités relatives à l'Emploi ne baisseront pas aussi fortement que les ressources extrabudgétaires. Si l'on tient compte du siège, le montant passe de 130 millions de dollars à 121,9 millions de dollars, soit de 37 à 34,6 pour cent des ressources du budget ordinaire allouées aux objectifs stratégiques. En comparaison, le montant des ressources extrabudgétaires diminue de 23,3 millions de dollars, passant de 48,6 à 35,3 pour cent du montant estimatif des dépenses extrabudgétaires. Des quatre objectifs stratégiques, celui qui porte sur l'emploi continue à bénéficier du plus gros volume de ressources du budget ordinaire.

Tableau 3. Etat récapitulatif des ressources qu'il est proposé d'allouer aux objectifs stratégiques et du montant estimatif des ressources extrabudgétaires

Budget ordinaire	Budget stratégique révisé pour 2000-01 (en dollars constants de 2000-01)		Budget stratégique proposé pour 2002-03	
<b>Budget ordinaire</b>				
1. Normes et principes et droits fondamentaux au travail	69 711 745	19,8%	77 453 024	22,0%
2. Emploi	130 005 263	37,0%	121 849 533	34,6%
3. Protection sociale	58 128 262	16,5%	57 371 155	16,3%
4. Dialogue social	93 883 233	26,7%	95 747 473	27,1%
	<b>351 728 503</b>		<b>352 421 185</b>	
<b>Ressources extrabudgétaires*</b>				
1. Normes et principes et droits fondamentaux au travail	50 803 000	27,5%	80 400 000	42,7%
2. Emploi	89 891 000	48,6%	66 600 000	35,3%
3. Protection sociale	19 643 000	10,6%	21 300 000	11,3%
4. Dialogue social	24 513 000	13,3%	20 220 000	10,7%
	<b>184 850 000</b>		<b>188 520 000</b>	

\* Les chiffres relatifs aux ressources extrabudgétaires correspondent aux estimations les plus récentes des dépenses de coopération technique financées par des sources extrabudgétaires.

26. Le tableau 3 fournit des estimations des dépenses de coopération financées par des ressources extrabudgétaires en 2002-03. Ces estimations se fondent sur les approbations effectives ou probables à la fin de 2000. Les chiffres comparatifs pour 2000-01 se fondent sur le niveau connu d'exécution à la fin de 2000 et sur les projections pour 2001. Ces chiffres ont été considérablement modifiés par rapport à ceux figurant dans le Programme et budget de 2000-01, qui se fondaient sur les informations disponibles en 1998.

27. Il ressort de ce tableau que les dépenses de coopération technique relatives aux normes et principes et droits fondamentaux au travail dépasseront celles relatives à l'emploi pour la première fois en 2002-03. Cependant, si l'on tient compte des apports du budget ordinaire, l'emploi demeure la priorité la plus haute du point de vue des ressources.

28. Pour un certain nombre d'objectifs clés, les besoins des mandants et la capacité du BIT en matière de coopération technique dépassent le montant des ressources extrabudgétaires que l'on devrait pouvoir obtenir. C'est pourquoi la discussion de chacun des objectifs stratégiques indique le montant du déficit correspondant de ressources extrabudgétaires. Une réaction positive des donateurs permettrait au BIT de mieux répondre aux besoins des mandants.

### Intégration du travail décent

29. Le travail décent est le thème unificateur de l'action menée par les secteurs au siège et les régions au titre des quatre objectifs stratégiques et des activités intersectorielles. L'ensemble des activités relatives à ce thème s'inscrivent dans un environnement social, économique et politique en mutation rapide qui a des répercussions sur l'emploi, les droits au travail, la protection sociale et le dialogue social. Le programme en faveur du travail décent est défini par les rôles et points forts traditionnels de l'OIT ainsi que par les nouvelles priorités des Etats Membres et des partenaires sociaux.

30. La mondialisation a des effets extrêmement divers, tant à l'intérieur des Etats que sur les relations qu'ils entretiennent. La réduction des obstacles au commerce et à l'investissement favorise la création d'emplois à travers le monde. Nombre d'employeurs et de syndicats sont conscients que le dialogue, l'investissement dans les personnes et les compétences, ainsi que la sécurité et l'équité sur les lieux de travail sont des éléments essentiels de la compétitivité à long terme de l'entreprise. Beaucoup de gouvernements et de partenaires sociaux savent qu'il est possible d'apporter la sécurité aux citoyens qui en ont besoin grâce à des programmes de protection sociale bien conçus et bien gérés d'un coût supportable pour l'économie.

31. Comme tout phénomène d'ampleur, la mondialisation n'a pas que des effets positifs sur le plan social et économique. Employeurs et travailleurs doivent faire face à la fermeture des établissements non concurrentiels. De trop nombreuses violations des normes internationales se produisent alors que les pays sont prêts à tout pour attirer les investissements et créer des emplois. Les gouvernements ont dû réexaminer la couverture et le fonctionnement de leurs programmes de protection sociale en raison des préoccupations que suscitent les coûts et des comparaisons faites avec les programmes similaires d'autres pays. Certains programmes se sont proprement écroulés. Nombre de gouvernements ne disposent que de faibles ressources pour appliquer la législation du travail et les normes relatives à la santé, à la sécurité et aux autres conditions de travail.

32. Ces avantages et ces coûts sont bien connus. Dans la plupart des pays, les citoyens demandent de plus en plus qu'on trouve les moyens de préserver les acquis d'une économie internationale en voie d'intégration croissante au bénéfice du plus grand nombre, tout en réduisant les incertitudes liées à ce nouvel environnement.

33. Contribuer à répondre à ces attentes est au cœur du programme relatif au travail décent. Pour l'OIT et ses mandants, c'est une occasion unique de donner un sens concret au concept de travail décent en montrant qu'il est possible de promouvoir la croissance et l'emploi pour tous dans le nouveau cadre économique et social mondial. La réflexion fondamentale permettant au BIT d'affirmer davantage son rôle dans la définition des moyens à mettre en œuvre pour que la mondialisation soit synonyme de progrès pour tous est déjà bien avancée.

34. L'application concrète du programme relatif au travail décent en 2002-03 sera axée en principe sur l'appui aux stratégies nationales et aux initiatives régionales et sectorielles, ainsi qu'au développement de la collaboration avec les autres organisations internationales.

35. Les modalités de réalisation du travail décent prendront de multiples formes. Dans les régions, des équipes travailleront en collaboration avec les gouvernements, les partenaires sociaux et d'autres groupements et organisations. Les orientations formulées et l'expérience acquise par les projets pilotes lancés en 2001 aideront le BIT à concevoir un nombre accru d'activités en faveur du travail décent et à les mettre en œuvre dans les pays en 2002-03. Les unités du siège appuieront les efforts menés par ces équipes.

36. L'édification dans les pays d'une base pour la mise en œuvre du programme relatif au travail décent s'accompagnera d'un effort de sensibilisation des autres organisations internationales, particulièrement celles qui ont des responsabilités en matière de développement économique. A cet effet, le BIT améliorera ses outils techniques et analytiques, renforcera ses relations avec les autres organisations et s'efforcera de mieux faire connaître ses points de vue et ses actions. Le Groupe de travail du Conseil d'administration sur la dimension sociale de la mondialisation sera au cœur de cette tâche.